

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	58	Redevance occupation domaine public	Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz	
2	59	Taux promotion avancement grade	Détermination du taux de promotion pour avancement de grade rédacteur principal	
3	60	Avancement de grade	Avancement de grade rédacteur principal	
4	61	SIAEP	Transfert total des compétences du SIAEP de Vélines au SMDE 24	
5	62	Subvention association	Subvention canoë kayak de Libourne	
6	63	Choix d'une entreprise	Travaux réfection façade mairie	

L'an deux mille seize, le vingt et un juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 12 juillet 2016.

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADE, Josette LAGORCE, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Jean-Luc FAVRETTO, Franck POURTAL, ROHOF Marie-Catherine, BUYTAERT Sophie, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, Alain BATAÇ

**Absents excusés** : Florentine POUCHIN, Sébastien BAGGIO, Hélène DENOST, Francis CARNET GUILLOT

**Absent non excusé** : Néant

**Procurations** : Florentine POUCHIN à Marie-Catherine ROHOF  
Sébastien BAGGIO à Marie-Pierre POUGET  
Hélène DENOST à Jean-Luc FAVRETTO  
Francis CARNET GUILLOT à Josette LAGORCE

**Secrétaire de séance** : Marie-Catherine ROHOF

### Adoption de l'ordre du jour

#### Délibérations

- \*Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz
- \*Détermination du taux de promotion pour avancement de grade rédacteur principal 2° classe
- \* Avancement de grade rédacteur principal
- \*Transfert total des compétences du SIAEP de Vélines au SMDE 24
- \*Subvention canoë Kayac de Libourne

#### Commissions et syndicats

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération relative aux travaux de réfection de la façade de la Mairie. Personne ne s'y oppose.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose l'adoption du compte rendu du précédent Conseil Municipal du 09 juin 2016.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ**

#### Délibération

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,

Vu la délibération du conseil municipal du 13/07/2007

L est la longueur de canalisation de distribution sous le domaine public communal : 158 mètre

Taux retenu (par rapport au plafond de 0.035 €/mètre prévu au décret visé ci-dessus) : 0.035 €/ml

- Redevance 2011 : RODP communale 2011 =  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.0810$  soit 108 €
- Redevance 2012 : RODP communale 2012 =  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.1117$  soit 111 €
- Redevance 2013 : RODP communale 2013 =  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.1363$  soit 114 €
- Redevance 2014 : RODP communale 2014 =  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.15$  soit 115 €
- Redevance 2015 : RODP communale 2015 =  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.16$  soit 116 €
- Redevance 2016 : RODP communale 2016 =  $((0.035 \times L) + 100) \times 1.16$  soit 116 €

Soit un total de 680 €, en rappelant que le montant arrêté tient compte de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal, a entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

### **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE**

#### **REDACTEUR PRINCIPAL**

Afin de permettre l'avancement de grade d'un personnel municipal, il convient de délibérer à ce sujet.

#### Délibération

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n) 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les

Conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade.

Si le calcul est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Maire propose à l'assemblée :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratios « promus/promouvables » %
Rédacteur	Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

## **AVANCEMENT DE GRADE REDACTEUR PRINCIPAL**

### Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi de Rédacteur Territorial Principal 2<sup>o</sup> classe.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- gestion du secrétariat général
- gestion des moyens matériels
- mise en œuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01 Septembre 2016 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal,

DECIDE :

- A- Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	35	-préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal -finances	SECRETAIRE DE MAIRIE
REDACTEUR PRINCIPAL 2° CLASSE	1	35	-gestion du secrétariat général -gestion des moyens matériels -mise en œuvre des politiques déclinées par l'équipe municipale	REDACTEUR TERRITORIAL
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	1	17 H 30	-accueil du public agence postale	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAUX
	1	20 h	-accueil du public -secrétariat	
CANTONNIERS	1	35	-entretien des voies et des chemins -entretien du cimetière -entretien des bâtiments	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
	1	26 h 00		
CANTINIERE	1	33	-Préparation des repas, des menus, des commandes -ménage des locaux	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
	1	20 h 00		
ATSEM	1	34 H05	-Assistance à l'enseignant classe maternelle -entretien des locaux	ATSEM
ADJOINT TECHNIQUE	1	35	-entretien des locaux scolaires	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE	1	22	-surveillance de la garderie scolaire -entretien des locaux Mairie et salle des fêtes	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
	1	20 h 00		

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Arrivée de M. RABOISSON Jean-Luc à 20 h 45

## **TRANSFERT TOTAL DES COMPETENCES DU SIAEP DE VELINES AU SMDE 24**

### Délibération

Suite à une correspondance de la Préfecture du 17 juillet 2016 pointant un vice de forme sur la délibération du SIAEP du 14 avril 2016 portant sur l'adhésion de ce syndicat au SMDE24, les délégués du SIAEP ont été invités à délibérer de nouveau sur le même sujet le 30 juin dernier.

Aussi, il convient que le Conseil Municipal se positionne sur cette nouvelle proposition.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la délibération du SIAEP en date du 30 juin 2016, décidant le transfert de l'intégralité de ses compétences au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24) et donc, de la dissolution concomitante du Syndicat d'Eau Potable de Vélines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix POUR- 1 abstention (M. MEYROU) - et 2 voix CONTRE (Mme DENOST, M. RABOISSON) :

-Décide d'accepter le transfert de l'intégralité des compétences du SIAEP de VELINES au SMDE 24, et ainsi, la dissolution du SIAEP de VELINES ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **SUBVENTION CANOE KAYAK DE LIBOURNE**

### Délibération

Le Maire fait part au conseil d'une demande formulée par un jeune sportif de haut niveau en Canoë Kayac de la Commune de Montcaret. Classé 9° au championnat du Monde et 3° au championnat d'Europe, son club (CKSL) doit concourir au championnat de France à partir du 19 juillet.

C'est pourquoi l'association Canoë Kayak Sport Libourne (CKSL) demande une subvention exceptionnelle à la Commune pour boucler son budget.

Compte tenu des difficultés budgétaires et des restrictions appliquées aux demandes de subventions de nos associations communales, à l'unanimité l'ensemble du conseil rejette cette demande.

## **TRAVAUX REFECTION FACADE DE LA MAIRIE**

### Délibération

La commission des bâtiments dans ses projets pour le budget 2016 a prévu les travaux de réfection de la façade de la Mairie.

A cet effet, le Maire présente au Conseil deux devis :

-FAVRETTO Jérôme pour un montant de 35 311,00 € HT

→SARL BOUSQUET Thierry pour un montant de 21 609,45 € HT

Il convient d'ajouter à cela le devis commun d'échafaudage pour un montant de 3 979,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de l'entreprise SARL BOUSQUET.

## **MOTION POUR RETROUVER LA NAVIGABILITE SUR LA DORDOGNE**

Le Maire présente pour information la motion présentée par Navidor, suite à une réunion des élus à Castillon la Bataille, au sujet de la navigabilité entre saint Pierre d'Eyraud et Castillon la Bataille.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **SYNDICAT DES TROIS BASSINS**

Le Maire et M. FAVRETTO présentent le compte rendu du comité syndical du 17 mai 2016 qui a pris la décision d'une fusion du syndicat des trois bassins avec le SITAF de Castillon la Bataille. Ce nouveau syndicat intègre les zones de Saint-Emilion jusqu'à Prigonrieux. L'entretien de la Lidoire qui dépend des départements de la Dordogne et de la Gironde en sera facilité.

### **USTOM**

Le maire a pris l'arrêté relatif au règlement de la collecte des ordures ménagères.

Le nouveau texte relatif au brûlage des déchets verts sera communiqué aux administrés, notamment par le biais du site de la mairie.

### **TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)**

Madame POUGET présente le résultat des questionnaires remis à l'ensemble des parents concernés par les TAP à l'école de MONTCARET. Vingt et un questionnaires ont été rendus.

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| - Avis sur l'organisation des TAP | 16 très satisfaits, satisfaits<br>3 peu satisfaits<br>1 pas du tout satisfait<br>1 ne sait pas |
| - Activités proposées             | 15 très satisfaits, satisfaits<br>3 peu satisfait<br>1 pas du tout satisfait<br>1 ne sait pas  |
| - Satisfaction de l'enfant        | 17 très satisfaits ou satisfaits<br>1 peu satisfait<br>1 pas du tout satisfait                 |

Les activités demandées par les parents pour l'année prochaine sont donc, activités manuelles, animation type centre de loisirs, dessin, peinture, foot, tennis, initiation musicale.

Le manque d'information et de communication avec les familles et au sein de l'équipe est significatif.

Une remarque est faite sur l'excès de rigueur appliqué aux enfants.

Le Maire et Mme POUGET ont demandé à la directrice des TAP de communiquer le projet des activités proposées par le biais du site de la mairie et sur le panneau d'affichage du petit préau à l'entrée de la cour.

Les cahiers de liaison sont maintenus. La salle multi-activités pourra être utilisée par les TAP dans les conditions définies par le règlement de la salle (tenue en adéquation avec l'usage des tatamis).

La cantine, par temps de pluie, pourra être également utilisée, dans le respect des lieux.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON**

### **PLUI**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUI suit son cours. Cent quatre vingt six terrains sont déclarés constructibles, parmi ceux-ci, six sont déjà bâtis. Ce chiffre peut augmenter à cent quatre vingt dix sept afin d'intégrer les granges susceptibles d'être transformées en maison d'habitation (changement de destination).

Il est également possible d'ajouter quelques terrains dans les zones déjà constructibles.

### **VOIRIE**

La réfection de la côte de Chalustre est terminée.

### **SITE INTERNET DE LA MAIRIE**

Mme BUYTAERT informe le Conseil Municipal que la commission communication travaille à la restructuration du site de la mairie et espère avoir terminé à la fin de l'été. Elle communique les chiffres de visites sur le site du 20 juin au 2 juillet 2016 :

424 sessions – 325 utilisateurs – 1652 pages vues

### **CDC SPORTS ET CULTURE**

Mme COMBESCOT présente au Conseil Municipal les travaux de la commission sports et culture de la CDC :

- Subvention accordée à la « Bonneville du Blues »
- Subvention prévue pour la réhabilitation du four tuilier à Bonneville, suite à la demande de l'association des « Amis de Montcaret »
- Ouverture des plis pour les travaux des vestiaires du stade de Montcaret, Saint Antoine de Breuilh et Vélines.

Les dossiers techniques n'ayant pas pu être étudiés par le maître d'œuvre, la décision est reportée à la prochaine réunion de la commission.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. MEYROU demande où en est le classement du chemin des Terriles ; M. FAVRETTO répond que le classement est en cours.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « appel d'offres » s'est réunie cette semaine au sujet de la réfection de la toiture de l'église.

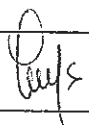

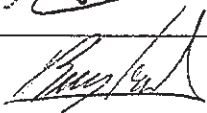

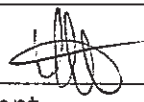
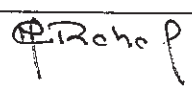
La séance a été levée à 22 H 20.

Prochaine réunion le 08 septembre à 20 heures 30.

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	Absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	
Alain BATAc		Sébastien BAGGIO	Absent
Hélène DENOST	Absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	Absent